



Assemblée Générale du 9 juin 2009



Compte-rendu de la séance

Etaient présents : voir liste en annexe

Monsieur LAUR (Conseiller Général délégué au SMEPE), ouvre la séance et constate que le quorum n'est pas atteint (4 élus délégués présents sur 276). Il décide donc de reporter l'assemblée générale au mardi 17 juin 2009 à 17h15.

En effet, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, en l'absence de quorum lors de la première réunion, l'assemblée se réunit lors d'une seconde réunion pour examiner l'ordre du jour et délibérer, sans avoir besoin d'atteindre le quorum.

Les 12 personnes s'étant inscrites en renvoyant le bulletin-réponse joint à l'invitation dûment rempli, ont été prévenues de ce fonctionnement par téléphone avant la réunion.

La séance est levée à 17h20.

Vu et transmis,

signé
Annick VEZIER

signé
Sandrine BATAILLÉ

Le Président de Séance,

signé
André LAUR

Le Président du SMEPE,

signé
Pierre IZARD